



DEMANDE D'UTILISATION DU MINIBUS COMMUNAL (9 places) PEUGEOT EXPERT

Je soussigné(e) : Tél :

Responsable de l'association :

Sollicite l'autorisation d'utiliser le minibus Peugeot Expert immatriculé CE-599-YK

Du : ... / ... / à ... h ... à destination de :

Au : ... / ... / à ... h ...

Le véhicule sera conduit par :

Membre(s) ou salarié-e(s) de l'association et titulaire du permis B valable, comme l'atteste le justificatif remis à la prise des clefs (copie permis de conduire du conducteur du véhicule)

Joignable(s) au numéro de téléphone suivant :

Je déclare avoir pris connaissance du règlement d'utilisation suivant :

- Respecter en toutes circonstances le code de la route
- Avoir une conduite appropriée à l'utilisation d'un véhicule représentant la commune de Taninges
- Ne pas pousser le moteur à froid
- Ne pas fumer à l'intérieur du véhicule
- Nettoyer l'intérieur du véhicule après chaque utilisation
- Ne pas laver la carrosserie à l'aide d'un nettoyeur haute pression
- Déposer le véhicule à l'heure et à l'endroit indiqué, plein de carburant fait (aux frais de l'utilisateur)

Je m'engage à restituer, à la date, l'heure et le lieu indiqué, le véhicule propre, carnet de bord dûment rempli, plein de carburant fait.

Je signalerai également toute anomalie rencontrée (problème mécanique, détérioration, accrochage, etc.) à la remise des clefs.

Je m'engage à souscrire les assurances nécessaires pour couvrir tous les risques pouvant atteindre le chauffeur ou les personnes transportées, et à en fournir un justificatif à la prise des clefs.

Je m'engage à assumer toutes les conséquences d'un éventuel accident.

Je prends acte que tous les dégâts intérieurs causés au véhicule par négligence seront à la charge de l'association, et qu'un manquement substantiel au règlement d'utilisation pourra justifier un refus ultérieur.

Fait à Taninges, le ... / ... /

Signature :

Le Responsable de l'Association
(lu et approuvé)

L'adjoint délégué

Copie :

Aucune clef ne sera remise si le demandeur ne fournit pas d'attestation d'assurance ainsi que la copie du permis du ou des conducteurs.

Le conducteur reste le seul responsable en cas de non-respect du code de la route, ce qui ne pourra en aucun cas permettre d'engager une poursuite contre la Commune de Taninges ou ses représentants.

TSVP →



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Le contrôle de la validité des permis de conduire est devenu obligatoire.

Ce contrôle est effectué auprès de tous ceux qui sont susceptibles d'utiliser un véhicule communal et porte sur la validité du permis de conduire.

Je soussigné(e), M/Mme.....
domicilié.....
atteste sur l'honneur être en possession d'un permis de conduire (merci d'inscrire la ou les lettres qui correspondent à votre permis) n° délivré par la préfecture de en date du.....

Je confirme que mon permis est en cours de validité.

Je m'engage à signaler toute modification de ma situation au regard de mon droit à conduire auprès des services communaux.

Fait pour servir au besoin.

A Le

Signature

PS : N'oubliez pas de joindre à cette attestation une photocopie de votre permis de conduire.